

17 MARS 2025

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
A-G	2025	02	018

DECISION

SERVICE/DIRECTION : SERVICE PROTOCOLE / AUTOMOBILE	OBJET : Procédure de vente de 5 véhicules du parc automobile de Nîmes Métropole
---	--

Le **PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10

Vu les délibérations A-G2020-04-001, A-G2020-04-002 et A-G2020-04-003 du 16 juillet 2020 et les délibérations FIN2020-05-027, E-A2020-05-047, E-A2020-05-052, M-T2020-05-057 et M-T2020-05-058 du 21 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat.

Vu l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques définissant par la négative le domaine privé mobilier des personnes publiques.

Considérant que Nîmes Métropole possède 2 véhicules PEUGEOT 107 immatriculés CF-769-BZ, CF-745-BZ et 3 véhicules RENAULT ZOE immatriculés EQ-547-YH, EQ-009-TP et EQ-972-TN faisant partie de son parc automobile et donc de son domaine privé mobilier,

Considérant que les véhicules CF-769BZ, CF-745-BZ et EQ-972-TN sont vétustes et que le coût des réparations des véhicules est supérieur à leurs valeurs,

Considérant que les véhicules EQ-547-YH et EQ-009-TP ont un coût de fonctionnement élevé dû à la location des batteries,

Considérant qu'à cet effet, NIMES METROPOLE souhaite lancer une procédure de vente auprès de la société NOUVEAUX GARAGES NIMOIS pour la cession des 5 véhicules légers pour un montant total de 13 700 €TTC, la valeur nette comptable de chaque véhicule étant inférieure à 4 600 €,

DECIDE

Article 1 : De céder les 5 véhicules identifiés ci-après à la Société Nouveaux Garages Nîmois :

Marque	Modèle	Immatriculation	1 ^{ère} mise en circulation	Etat	Montant reprise
PEUGEOT	107	CF-769-BZ	11/05/2012	Non roulant	2000 € TTC
PEUGEOT	107	CF-745-BZ	11/05/2012	Non roulant	1200 € TTC
RENAULT	ZOE	EQ-972-TN	26/09/2017	Non roulant	3500 € TTC
RENAULT	ZOE	EQ-009-TP	26/09/2017	Roulant	3500 € TTC

OBJET : Procédure de vente de 5 véhicules du parc automobile de Nîmes Métropole

RENAULT	ZOE	EQ-547-YH	26/09/2017	Roulant	3500 € TTC
---------	-----	-----------	------------	---------	------------

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires.

Fait à Nîmes le, **26 FEV. 2025**

Le Président,
Franck PROUST

VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.